

Le bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à distance, par visioconférence, en application de l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le mardi 15 février 2022 à 19 h 00, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

Mme Danielle VALERO, M. Alban BAKARY, M. Pierre PROT.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Martine SOAVI, Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Christian BOUDA.

Commune de Grigny :

M. Jacky BORTOLI.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.



Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune d'Etiolles :

Mme Amalia DURIEZ.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO,

M. Medhy ZEGHOUF a donné pouvoir à M. Alban BAKARY.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO a donné pouvoir à M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Amalia DURIEZ.

Absents excusés :

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Grigny :

Mme Fatima OGBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Grégory GOBRON.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Monique LAFFORGUE.



Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune du Coudray-Montceaux :

Mme Aurélie GROS.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN.

Le secrétaire de séance : Germain DUPONT

Nombre de membres en exercice : 36

DELIBERATION N°DEL-2022/041 : ZAC DES FOLIES A LISSES - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE SUR LES PRINCIPES GENERAUX DE L'ACCORD SUR LA RECUPERATION DE LA CHALEUR FATALE DU PROJET DE DATA CENTER AVEC CLOUD HQ

Le bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord fixant les principes généraux relatifs à la récupération de chaleur fatale du projet de data center, à conclure avec la société Cloud HQ France.

PRECISE que cet Accord sera complété par une convention plus opérationnelle entre les parties définissant les conditions techniques, juridiques et financières.

AUTORISE le Président à signer le protocole portant sur les principes généraux de l'accord sur la récupération de chaleur fatale du projet de data center avec la société Cloud HQ.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 22 FEV. 2022

Michel BISSON
Président